

**Pays :** Mexique

**Groupe géopolitique de l'UIP :** Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes

### **Congrès de l'Union**

**Domaine d'action :** promouvoir la participation du public au processus de modification des lois existantes afin de faciliter la mise en œuvre des engagements nationaux en matière de changements climatiques.

### **Points marquants (messages)**

- Les initiatives de *parlement ouvert* et les actions législatives pilotées par les citoyens peuvent être encouragées pour résoudre des difficultés clés relatives aux ODD.
- Les parlements peuvent engager et maintenir des échanges politiques réguliers avec les citoyens, leur permettre de formuler des observations spécifiques concernant diverses préoccupations en matière de développement et chercher ainsi à consolider les mécanismes d'élaboration de lois participatives afin de respecter les engagements pris dans le cadre des ODD.

### **Contexte**

En 2016, le Sénat a créé un groupe de travail dédié au suivi de la mise en œuvre législative des ODD. En 2020, ce groupe est devenu une commission spéciale de niveau supérieur, avec des responsabilités supplémentaires pour suivre la mise en œuvre du Programme 2030 au Mexique et promouvoir les réformes législatives ou les projets de loi qui permettent ou accélèrent la mise en œuvre des ODD dans tout le pays. La Commission spéciale a notamment pour mission de :

- émettre des avis techniques, des observations ou des recommandations non contraignantes sur des questions relatives au Programme 2030 ;
- envoyer des recommandations ou des observations sur la mise en œuvre et le suivi des ODD aux agences fédérales de l'administration publique ;
- organiser des forums, des ateliers, des tables rondes, des symposiums et des consultations avec les dirigeants des agences gouvernementales mexicaines impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 ; ce travail inclut la mobilisation d'universitaires, de représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi que la promotion d'autres mécanismes propres au *parlement ouvert* permettant aux citoyens de donner leur point de vue sur des initiatives spécifiques liées aux ODD.

La Commission spéciale est composée de 18 sénateurs issus de tous les partis politiques et de différents États du Mexique. Les sénateurs sont également membres d'autres commissions ordinaires, ce qui leur permet de promouvoir les ODD dans les travaux de ces commissions et de sensibiliser leurs collègues aux principes clés du développement durable énoncés dans le Programme 2030.

La Commission spéciale accorde également la priorité à l'adaptation des ODD au contexte local. Elle applique une stratégie de sollicitation pour améliorer les échanges visant à entretenir des relations directes et collaboratives avec les Congrès des États, et à faire en sorte que les différents territoires infranationaux progressent vers la réalisation de leurs propres priorités spécifiques en matière d'ODD. Cette approche à double sens permet aux membres de la Commission spéciale de réfléchir aux besoins les plus pressants des populations locales, de favoriser une répartition plus équitable des ressources publiques et de veiller à ce que tous les citoyens soient davantage associés aux propositions de loi. Sept Congrès d'État ont conçu un mécanisme de suivi législatif spécial pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs États : Basse-Californie, Chiapas, Mexico, Guanajuato, Morelos, Quintana Roo et Veracruz.

Les Congrès d'État qui ne disposent pas d'un mécanisme de suivi pour le Programme 2030 comptent un législateur pour les représenter au sein de la Commission spéciale. L'objectif de ce législateur est de créer un réseau de parlementaires pour promouvoir le Programme 2030 dans leurs États respectifs et de faciliter le processus de création de commissions ou de groupes de travail chargés des ODD dans les Congrès des États. Actuellement, la Commission spéciale a recruté des parlementaires de 23 Congrès d'État au Mexique.

Récemment, la Chambre des députés a créé un vaste groupe de travail sur les ODD composé de membres de différents partis et commissions. Le groupe a pour mandat de favoriser la pluralité des soutiens et le consensus sur les priorités futures, d'accélérer la mise en œuvre des initiatives prioritaires, de veiller à ce que les allocations budgétaires produisent les résultats définis au niveau national dans le cadre des ODD, de renforcer les capacités des parlementaires et le développement des connaissances relatives aux principes du Programme 2030 et de promouvoir l'inclusion et l'ouverture du Parlement en associant directement le public aux travaux des différentes commissions, en diffusant davantage d'informations sur le Programme 2030 et en favorisant une meilleure action auprès des populations vulnérables et marginalisées.

### **Intégration des ODD dans les fonctions essentielles du parlement**

Le Congrès promeut activement l'intégration des trois axes du développement durable (social, économique et environnemental), tout en tenant compte des ODD et des cibles spécifiques lors de la rédaction, de l'amendement et de la promulgation des lois. La conformité aux ODD et à leurs cibles est également prise en compte dans les évaluations juridiques et les processus de décision des commissions ordinaires et des commissions spéciales.

Plusieurs organisations ont réalisé conjointement un diagnostic approfondi de l'intégration des ODD dans la législation et ont examiné à la fois les pratiques novatrices lors de l'élaboration des lois et de l'approbation du budget, et l'application d'une approche tenant compte du développement durable dans les travaux de diverses commissions ordinaires du Congrès. Les organisations ayant effectué ce travail conjoint sont : le Bureau du Président, la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, le Réseau de solutions de développement durable au Mexique (SDSN Mexico) et ses membres nationaux, et *Política y Legislación Ambiental AC*. Ce partenariat de collaboration multipartite a abouti à l'élaboration

de la Stratégie législative 2020 pour la mise en œuvre du Programme 2030 au Mexique. Les conclusions du rapport ont permis de comprendre quelles étaient les connaissances disponibles et d'utiliser les approches et les besoins particuliers du Congrès pour faciliter une mise en œuvre plus efficace des ODD. Diverses commissions ordinaires du Sénat et de la Chambre des députés ont participé à l'analyse et les principales conclusions ont été largement diffusées tout au long de 2020 et 2021. En outre, un partenariat multipartite a aidé la Chambre des députés à entreprendre une évaluation juridique complète sur la manière dont la pandémie de COVID-19 a perturbé la réalisation des ODD.

Conformément à la Stratégie législative pour la mise en œuvre du Programme 2030, la Chambre des députés a élaboré une méthodologie de budgétisation spéciale afin d'évaluer la manière dont les allocations sectorielles proposées contribuent à la réalisation de la Stratégie nationale pour le Programme 2030. La Chambre a également introduit la budgétisation sensible au genre. Cette pratique intègre le genre dans la loi budgétaire grâce à la réalisation régulière d'analyses d'impact sur les hommes et les femmes pour l'ensemble du budget. En outre, un nouveau groupe de travail sur le genre a été créé pour promouvoir l'institutionnalisation des principes liés au genre dans les travaux des différentes commissions.

#### **Des approches novatrices aux fins de progrès pour :**

##### **i) parvenir une couverture sanitaire universelle pour tous et élargir l'accès à des soins de santé de qualité (y compris aux services de santé sexuelle et génésique) pour les populations vulnérables et marginalisées**

L'une des recommandations de la Stratégie législative pour la mise en œuvre du Programme 2030 est d'orienter les efforts vers l'amélioration de la législation relative à l'accès aux soins de santé et aux services de bonne qualité.

##### **ii) intégrer des mesures pour la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques dans les lois, politiques et stratégies nationales**

Une réforme constitutionnelle a été adoptée afin d'améliorer la sensibilisation aux changements climatiques et d'intégrer des considérations relatives à l'environnement et à la durabilité dans les politiques et les programmes d'enseignement nationaux. Le Sénat a approuvé et ratifié l'Accord d'Escazú. Ainsi, il a directement contribué à la dimension environnementale du Programme 2030 en assurant la promotion de politiques globales et inclusives en matière d'environnement et de justice qui renforcent la gouvernance environnementale et le système de justice du Mexique. La ratification de l'Accord appuie l'avancement des cibles pertinentes des ODD 13 et ODD 16, en garantissant l'accès du public à l'information et la protection des libertés fondamentales.

La Commission spéciale a collaboré avec SDSN-Mexique et sa section jeunesse, SDSN-Jeunes, en vue d'un événement de *parlement ouvert*. Ce fut l'occasion pour les jeunes générations de faire des suggestions et de réagir à une série de préoccupations et de questions spécifiques liées au Programme 2030. Les représentants des jeunes ont également été formés aux procédures de formulation et de modification

des lois nationales. L'initiative a ensuite été présentée au Plenum du Sénat (session plénière). En conséquence, les contributions spécifiques des jeunes participants ont été rassemblées sous forme de propositions d'amendements à la loi générale relative aux changements climatiques. En outre, les propositions faites par les jeunes représentants dans le cadre de l'initiative ont conduit à la conception de 13 projets innovants qui accéléreront les progrès vers la réalisation des engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et qui pourront être financés par le Fonds national pour les changements climatiques.

L'une des principales priorités de la Chambre des députés est de garantir des échanges réguliers et ouverts avec les citoyens et les parties prenantes sur les questions clés qui touchent à l'environnement, en particulier de recevoir des observations sur les interventions éventuelles qui peuvent accélérer la mise en œuvre des cibles des ODD relatives aux changements climatiques.

### Activités complémentaires

Un accord de collaboration a été signé en 2020 entre la Commission spéciale, le bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement au Mexique et l'Institut Belisario Dominguez en vue de renforcer les capacités institutionnelles et de faciliter l'apprentissage mutuel en matière d'ODD entre le Sénat et les Congrès des États. L'accord a également permis de créer un diplôme spécialisé et de présenter conjointement, lors d'une séance plénière, les conclusions du Rapport régional sur le développement humain 2021, intitulé *Pris au piège : fortes inégalités et faible croissance en Amérique latine et dans les Caraïbes*.

Le Sénat et la Chambre des députés ont tous deux contribué activement aux examens nationaux volontaires de 2016, 2018 et 2021, et continue de collaborer avec le Gouvernement, les acteurs non étatiques et le grand public. Les sénateurs et les députés intègrent régulièrement les principes des ODD dans leurs initiatives et *puntos de acuerdo* (propositions<sup>1</sup>). Cette manière de procéder met en évidence l'impact positif des ODD sur un certain nombre de domaines politiques et garantit que les discussions concernant les ODD et plus largement le Programme 2030 deviennent chose courante dans les travaux du Congrès. La Chambre des députés organise régulièrement avec les parties prenantes concernées à la fois des sessions d'apprentissage par les pairs et des activités d'échange de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des ODD. Les participants à ces sessions peuvent ainsi définir des objectifs et des méthodes clés qui permettent de traiter des aspects essentiels du Programme 2030.

### Défis et leçons tirées

Les principales difficultés qui empêchent le Parlement d'être pleinement impliqué sont le manque de compréhension de la part des parlementaires et le nombre insuffisant d'approches communes institutionnalisées pour la mise en œuvre des ODD. Par conséquent, la Commission spéciale et le groupe de travail sur les ODD investissent beaucoup de temps et de ressources pour sensibiliser les

---

<sup>1</sup> Une proposition *punto de acuerdo* est approuvée ou rejetée en séance plénière sans véritable débat. Les propositions qui sont approuvées sont renvoyées en commission.

parlementaires, les encourager à apprendre de leurs pairs, et développer leurs capacités en travaillant conjointement avec les organisations de la société civile, les universités et les partenaires du développement, et en collaborant avec les principales institutions nationales.

### **Sources et liens**

La Stratégie législative 2020 pour la mise en œuvre du Programme 2030 :

[https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/573730/Estrategia\\_Legislativa\\_para\\_la\\_Agenda\\_2030\\_VF\\_comp.pdf](https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/573730/Estrategia_Legislativa_para_la_Agenda_2030_VF_comp.pdf)

La Stratégie législative pour la reprise après la pandémie de COVID-19 qui met l'accent sur le Programme 2030 : [http://www.diputados.gob.mx/documentos/FOPREL\\_30.06.21.pdf](http://www.diputados.gob.mx/documentos/FOPREL_30.06.21.pdf)

### **Contact**

Mme Marcela Guerra Castillo, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Chambre des députés : [marcela.guerra@diputados.gob.mx](mailto:marcela.guerra@diputados.gob.mx)